

Département des Landes  
Arrondissement de Dax

**Commune de POYANNE**

Nombre de Conseillers  
15  
Conseillers en fonction  
15  
Conseillers présents  
11

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 juin 2023

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,**

**Maire**

**Membres présents :** Fabienne LABY-FAUTHOUX -  
Elisabeth COUDROY – Philippe DUCOURNEAU - Michèle  
GUARIDO - Maylis AUMAILLEY — Thierry LABORDE –  
— Thierry LOUPIEN– Séverine SOUPOT - Nadine  
BOURLON - Hervé DAL-CORSO – Catherine ROSSIGNOL -

**Absents excusés :** Nicolas JACOB - Rémy NAPIAS - Olivier SCHAFFHAUSER - Alain  
LABAT

**Procurations :** Rémy NAPIAS représenté par Nadine BOURLON - Olivier  
SCHAFFHAUSER représenté par Thierry LABORDE – Alain LABAT représenté par  
Fabienne LABY-FAUTHOUX

**Secrétaire de séance :** Michèle GUARIDO

**Date de la convocation :** 31 mai 2023

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DM16/06/2023 : Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023
- 4) DM17/06/2023 : DM 1
- 5) Pôle santé : point sur le dossier
- 6) Convention d'utilisation de la salle d'éviscération par l'ACCA de Laurède
- 7) Recrutement agent service technique
- 8) Divers

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 07 avril 2023

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Michèle GUARIDO se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **3) DM2023/06/D16 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le vendredi 09 juin 2023 à 20h00

VU l'arrêté n°2023-255 fixant le mode de désignation et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023

#### **a) Composition du bureau électoral**

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- ◆ Madame Maylis AUMAILLEY,
- ◆ Monsieur Philippe DUCOURNEAU,
- ◆ Madame Séverine SOUPOT,
- ◆ Madame Catherine ROSSIGNOL.

La présidence du bureau est assurée par Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX

#### **b) Election des délégués titulaires**

Les candidatures enregistrées :

- ◆ Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX
- ◆ Monsieur Alain LABAT
- ◆ Madame Elisabeth COUDROY

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection *des délégués* en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ◆ Nombre de bulletins : 14
- ◆ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ◆ Suffrages exprimés : 14
- ◆ Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- ◆ Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX : 14
- ◆ Monsieur Alain LABAT : 14
- ◆ Madame Elisabeth COUDROY : 14

**Monsieur Alain LABAT**, né le 14/12/1952 à Poyanne, domicilié 1031, Rte de l'Adour à Poyanne ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

**Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX**, née le 08/07/1964 à Dax, domiciliée 1005, Rte de la Côte Rouge à Poyanne ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamée élue en qualité de déléguée titulaire pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

**Madame Elisabeth COUDROY**, née le 09/06/1966 à Saint Sever, domiciliée 70, Rte de Toussaint à Poyanne ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamée élue en qualité de déléguée titulaire pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

#### **c) Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées :

- ◆ Monsieur Philippe DUCOURNEAU
- ◆ Madame Michèle GUARIDO
- ◆ Madame Maylis AUMAILLEY

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ◆ Nombre de bulletins : 14
- ◆ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ◆ Suffrages exprimés : 14
- ◆ Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- ◆ Monsieur Philippe DUCOURNEAU : 14
- ◆ Madame Michèle GUARIDO : 14
- ◆ Madame Maylis AUMAILLEY : 14

**Madame Maylis AUMAILLEY**, née le 15/06/1957 à Montfort en Chalosse, domiciliée 32, Rte de Guillemet ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales et a déclaré le mandat.

**Monsieur Philippe DUCOURNEAU**, né le 28/06/1959 à Bordeaux, domiciliée 9, Rte de Pouymahon à Poyanne ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

**Madame Michèle GUARIDO**, né le 23/10/1960 à Saint Sever, domiciliée 1612, Rte de la Toudeille ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales et a déclaré le mandat.

### ***Reçue en Préfecture le 09 juin 2023***

#### **4) DM2023/06/D17 : DM n°1**

Madame le Maire informe que lors du vote du BP 2023, il n'a pas été inscrit de montant au compte 7391112 (Dégrèvement de la taxe d'habitation des logements vacants). Il s'avère qu'un mandat de 470€ a été établi sur ce compte mais qu'il est en attente.

Madame le Maire propose donc de faire un virement de crédit comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses
    - Compte 7391112 (Dégrèvement TH logements vacants) : + 470
    - Compte 615221 (Entretien bâtiment) : - 470

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la DM n°1 tel que présentée par Mme le Maire

Résultats du vote : 14 votants

Pour : 14          Abstention : 0          Contre 0

### ***Reçue en Préfecture le 13 juin 2023***

#### **5) POLE SANTE : POINT SUR LE DOSSIER**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a reçu un mail de la Sous-Préfecture précisant que l'ARS avait émis un avis défavorable pour l'octroi de la DETR 2023. Suite à ce mail, Madame le Maire a rencontré le député M. Boris Vallaud (ce dernier a envoyé un courrier à Mme la Préfète afin de revoir la position de l'Etat), puis M. le Sous-Préfet et le directeur de l'ARS.

L'avis défavorable a été émis car le projet n'est pas porté par des professions médicales.

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a rencontré Mme Perronne (directrice d'XL Habitat) pour le dossier de la maison longue et lui a parlé du projet pôle santé ainsi que de l'avis défavorable de l'ARS pour l'octroi de la DETR 2023. Mme Perronne l'a informée que XL Habitat pouvait porter aussi ce projet.

Après discussion et avoir pris connaissance des conditions de prise en charge du pôle santé par XL Habitat, le conseil municipal se dit favorable au transfert de ce dossier à XL habitat.

#### **6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EVISCERATION A L'ACCA DE LAUREDE PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION PAR LES 2 COMMUNES**

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention a été transmise à l'ADACL afin de vérifier si cette convention est recevable légalement. Le dossier n'a toujours pas été traité par le service juridique de l'ADACL. Ce dossier fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **7) RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Jean Ducher fera valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2023. Il convient d'ores et déjà de préparer le recrutement de son remplaçant.

Madame le Maire propose de créer une commission pour finaliser la fiche de poste.

La commission est composée de : Alain Labat, Elisabeth Coudroy, Philippe Ducourneau, Thierry Laborde et Thierry Loupien.

Cette commission se réunira jeudi 15 juin à 18h

#### **8) DIVERS**

##### **▪ Plan communal de sauvegarde:**

Le CDG 40 a renvoyé le nouveau plan de sauvegarde. Après lecture Mme le Maire a apporté des modifications. En revanche, il convient de remplacer Nicolas Jacob en charge de la cellule population si la commune devait déclencher le PCS.

Mme Elisabeth Coudroy est désignée comme responsable de la cellule population

##### **▪ Marché des Producteurs**

Lors d'une réunion de préparation, le fonctionnement du MPP a été présenté aux 3 associations en charge du marché.

Une réunion supplémentaire aura lieu lundi 12 juin à 14h à l'office du tourisme. M. Philippe Ducourneau sera présent.

##### **▪ Soirée Rugby organisée par la commune et M. Marc Silvera**

Cette soirée se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 au foyer à partir de 17h30

- 17h30 : Angleterre – Ecosse
- 18h30 : All Blacks - Springboks
- 19h30 : France – Angleterre
- 20h30 : France – All Blacks

La buvette et les Tapas seront gérés par l'association Haute Chalosse.

La commune offrira le cocktail de fin de soirée.

Madame le Maire informe l'assemblée que la mairie devra peut-être prendre en charge des frais d'hébergement pour les invités.

▪ **Bâtiments**

Monsieur Ducourneau demande aux élus lors de location des arènes de vérifier que les talenquères et intérieurs d'arènes soient nettoyés afin de préserver au maximum la peinture. Il invite les élus à venir finir les peintures le samedi 1<sup>er</sup> juillet à partir de 8h.

Le crayon qui servira à matérialiser l'entrée de la maternelle est terminé. Il faut maintenant choisir la couleur et le peindre.

▪ **Caravanes**

Mme le Maire informe l'assemblée que l'affaire Lagoinha/commune a été jugée. Ce dernier a été reconnu coupable des faits reprochés mais dispensé de peine (Jugement du 5 janvier 2023). Monsieur Lagoinha a fait appel de cette décision.

Mme le Maire précise qu'elle a rencontré le propriétaire du terrain situé Rte du Moulin d'Arthoux et sur lequel il y a une caravane, une cabane de chantier, un camion et un petit bâtiment. Mme le Maire l'a informé que ses installations étaient illégales selon le code de l'Urbanisme.

La commune va envoyer un courrier lui demandant de régulariser la situation.

Il est signalé qu'un administré demeurant Route de la Toudeille loge dans un mobil home dans sa propriété. Un courrier sera aussi envoyé.